

## DELIBERATION CA021-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 27 mars 2018.

**Objet de la délibération** Convention de Double Diplôme UFR ESTHUA Tourisme et Culture / Bali state Polytechnic

**Le conseil d'administration réuni le 03 avril 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La convention de double diplôme relative à la Licence Sciences Sociales est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 pour.

Fait à Angers, le 05 avril 2018

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général des services  
**Olivier HUISMAN**

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **16 avril 2018**

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE  
DE DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL  
UNIVERSITE D'ANGERS – BALI STATE POLYTECHNIC

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01, France  
Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

Et

L'Université Bali State Polytechnic, Jalan Kampus Bukit Jimbaran, Kuta Selatan, Kabupaten Badung, Bali-80364  
Indonésie  
Représentée par son Directeur, Ir. Made Mudhina,MT

Vu l'accord de coopération signé entre les deux établissements le 01/08/2015  
Les Parties s'engagent sur les points suivants :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'accord**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement commun de niveau Licence élaboré conjointement par les deux parties, pour la délivrance de deux diplômes.

Il est décerné aux étudiants, qui ont satisfait aux exigences du programme défini dans le présent accord, deux diplômes :

- Le diplôme de Licence, mention Sciences sociales, parcours tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel option tourisme et loisirs anglophone de l'Université d'Angers;
- Le diplôme de Tourism Business Management Bachelor, de l'Université Bali State Polytechnic

Ces diplômes sont reconnus par les autorités compétentes dans chaque Etat.

## **Article 2 : Coordination de la formation**

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante en charge du suivi administratif et pédagogique des étudiants inscrits dans le double diplôme.

Pour la présente convention, il s'agit :

- UFR ESTHUA, Tourisme et Culture pour l'Université d'Angers
- Département Tourisme, pour l'Université Bali State Polytechnic

Les parties s'engagent à un échange régulier d'information concernant la réalisation du programme, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

## **Article 3 : Organisation du programme**

L'organisation des enseignements et la composition des équipes enseignantes sont arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ces éléments figurent en annexe 1 à la présente convention.

## **Article 4 : Déroulement des études**

Les parties conviennent d'une alternance équilibrée des périodes de formation dans leurs pays respectifs.

Ces modalités sont les suivantes :

- Les étudiants de Bali State Polytechnic assistent aux cours dispensés à l'Université d'Angers, lors du semestre 6 ou lors de l'année 3 ;
- Les étudiants d'Angers assistent aux cours dispensés à l'Université Bali State Polytechnic, lors du semestre 4 ou lors de l'année 2.

Les cours et les examens ont lieu en :

- Anglais à l'Université d'Angers
- Anglais à l'Université Bali State Polytechnic

Le mémoire ou les travaux de recherches sont rédigés en anglais. La soutenance s'effectue dans la langue de rédaction.

## **Article 5 : Sélection**

La sélection des étudiants participant au double diplôme s'effectue par l'université d'origine, conformément aux règles en vigueur dans chaque établissement.

La liste des étudiants sélectionnés est transmise à l'université partenaire.

Pour intégrer ce double diplôme, les parties s'assurent que :

Les étudiants originaires de l'Université d'Angers ont un niveau de langue anglaise/B2 leur permettant d'effectuer leur parcours universitaire dans l'Université de Bali State Polytechnic, où les cours sont dispensés en anglais. Les étudiants peuvent éventuellement suivre un module de langue indonésienne. proposé par l'Université Bali State Polytechnic à destination des étudiants étrangers.

Les étudiants originaires de l'Université Bali State Polytechnic ont un niveau de langue anglaise B2 leur permettant d'effectuer leur parcours à l'Université d'Angers. Les étudiants peuvent éventuellement suivre un module de langue française proposé par l'Université d'Angers à destination des étudiants étrangers.

### **Article 6 : Inscriptions**

Les étudiants bénéficient d'une double inscription, une dans leur université d'origine et une dans l'université partenaire.

Ils sont exonérés des droits d'inscription dans l'établissement partenaire.

### **Article 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des étudiants**

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS.

Les parties s'accordent sur un ajustement de leur barème d'évaluation.

Les Parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire pour le passage de la deuxième année de Licence à la troisième année de Licence et pour l'obtention du diplôme.

### **Article 8 : Conditions d'accueil des étudiants**

Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'Université de Bali State Polytechnic doivent s'acquitter des frais d'affiliation à la sécurité sociale française, lorsqu'ils viennent étudier en France plus de 3 mois.

Chacune des parties s'engage à apporter une aide technique aux étudiants pour leur recherche de logement.

Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services que celles en vigueur pour les autres étudiants.

### **Article 9 : Durée de la convention**

Le présent accord prend effet à compter de la rentrée universitaire 2017/2018 et pour la durée de l'accréditation des formations concernées, soit au plus tard l'année universitaire 2021/2022.

Le renouvellement dépendra d'une nouvelle accréditation.

### **Article 10 : Modification, résiliation, litiges**

Toute modification de la présente convention est faite par voie d'avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties, avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, sans préjudice des actions en cours.

Les parties s'engagent à résoudre par voie amiable les éventuels conflits qui les opposeraient. Dans le cas où cette voie n'aboutirait pas, les tribunaux compétents seraient saisis.

### **Article 11 : Langues de la convention**

La présente convention est établie en langues française et anglaise en quatre exemplaires, soit deux pour chaque partie. Les deux versions font foi.

Le

Le

Pour l'Université d'Angers

Pour l'Université Bali State Polytechnic

Christian ROBLEDO

Ir. Made Mudhina,MT

Président

Directeur

ENGLISH-TAUGHT  
SPECIAL PROGRAM IN TOURISM BUSINESS MANAGEMENT  
Bali State Polytechnic

		Availabel on Smt	Hours/week	Hours/semester	Credit	CONTENT
1	ALTERNATIVE TOURISM	II	4	64	2	Cultural Tourism, Community Based Tourism, Special Interest in Tourism
2	TOURIST DESTINATION KNOWLEDGE	I	4	64	2	Domestic Product Knowledge
3	F & B PRODUCTION	IV	4	64	2	Preparation Section, Breakfast, Lunch, Dinner, Fruit Carving, Flambee, Buffet, Pastry Bakery
4	F & B SERVICE	IV	4	64	2	Restaurant, Room Service and Bartending
5	TOUR GUIDING	IV	4	64	2	Transfer IN-Out, Fullday Tour, Halfday Tour, Special Interest
6	MICE ARRANGEMENT	IV	4	64	2	Accessibilities, Tourist Atraction, Facilities in Destination
7	MICE PRACTICE	IV	4	64	2	Pe-management, On Site Management, Post Management
8	CUSTOMER RELATION & SALES	III	4	64	2	Customer Relation, Business Communication, Sales Technique
9	INDONESIAN LANGUAGE	II	2	32	2	Daily Activities
TOTAL			34	544	18	

**Grille de correspondance des notes:  
notes du système indonésien vers le système français**

Notation française	Système de notation ECTS		Notation indonésienne
	Note ECTS	Mentions	
17 et plus	A	Très Bien	Plus de 8
16			8
15	B	Bien	7,5-7,9
14			7-7,4
13	C	Assez bien	6,5-6,9
12			6-6,4
11	D	Passable	5,1-5,9
10	E		5
8 ou 9	FX	Echec	<5
0-7	F		

**Grille de correspondance des notes:  
notes du système français vers le système indonésien**

Notation française	Système de notation ECTS		Notation indonésienne
	Note ECTS	Mentions	
16 et plus	A	Très Bien	8
15-15,9	B	Bien	7,5
14-14,9			7
13-13,9	C	Assez bien	6,5
12-12,9			6
11-11,9	D	Passable	5,5
10-10,9	E		5
<10	FX	Echec	<5
	F		